

# Pays et Quartiers d'Aquitaine



compte-rendu

SÉMINAIRES

LES FONDS EUROPÉENS

STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT

(FESI) MOBILISABLES DANS LES

PROGRAMMES AQUITAINS

2014-2020

5-6 juillet 2016 à CREYSSE (Dordogne)  
6-7 octobre 2016 à BIELLE (Pyrénées-Atlantiques)



L'Union européenne (UE) apporte son soutien aux différents porteurs de projet oeuvrant notamment pour l'emploi, le développement économique et la cohésion sociale au travers des Fonds Structurels et d'Investissements Européens (FESI).

Pour la période 2014-2020, la région Nouvelle-Aquitaine est l'autorité de gestion du programme opérationnel FEDER-FSE aquitain et du Programme de Développement Rural (PDR) FEADER aquitain. L'État est quant à lui l'autorité de gestion du programme national FSE consacré à l'emploi.

Le Conseil régional a souhaité informer des bénéficiaires potentiels sur les possibilités et les conditions d'intervention de l'Europe en matière de cohésion économique, sociale et territoriale.

C'est dans ce contexte que Pays et Quartiers d'Aquitaine a organisé en 2016 2 séminaires sur les financements FESI 2014-2020 à la demande Conseil régional (5 et 6 juillet à Creysse en Dordogne et 6 et 7 octobre à Bielle dans les Pyrénées Atlantiques).

Ces séminaires s'adressaient aux équipes d'ingénierie chargées du développement territorial : Pays, Communautés d'agglomération, Communautés de communes, Conseils départementaux, services de l'Etat.

### **Les objectifs de ces séminaires étaient les suivants :**

- **faire connaître les fonds européens mobilisables dans le cadre des programmes aquitains**
- **inviter les participants à décrypter les Programmes opérationnels aquitains (FEDER/FSE et FEADER)**
- **faciliter et accompagner l'émergence de projets**
- **favoriser le rapprochement des cultures professionnelles entre développeurs et services instructeurs**



## LES PRÉCONISATIONS POUR LES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT

### **Orienter un projet vers le programme européen le plus adapté**

---

Il y a un choix stratégique d'orientation du projet vers tel programme européen et tel axe prioritaire. Cela implique de bien comprendre les lignes de partage entre les différents programmes et de trouver la meilleure entrée thématique dans laquelle le projet peut entrer.

### **Vérifier la capacité technique, administrative et financière du maître d'ouvrage**

---

« Il faut des maîtrises d'ouvrage solides garantes de la réussite d'un projet ».

#### **2 dimensions sont à analyser :**

- La capacité technique et financière du maître d'ouvrage à porter l'opération (montage du dossier, suivi du dossier, avance des dépenses...). « Est-ce que le maître d'ouvrage est solide ? »
- L'étude des alternatives financières pour accompagner ce projet sans fonds européens. N'existe-t-il pas pour soutenir le projet une solution financière plus simple qu'un financement européen ? Si oui, cette alternative est préférable.

### **Optimiser des fonds européens sur un même projet**

---

Dans certains cas, il peut y avoir un intérêt à décomposer le projet en plusieurs opérations qui vont faire, chacune, l'objet d'une demande de subvention. MAIS deux points de vigilance s'imposent :

- le développeur doit veiller à conserver la cohérence globale et le sens du projet. Le porteur peut être amené à « tordre le projet » pour le faire entrer dans des logiques de financement distinctes puis le « détordre » pour retrouver sa cohérence initiale. Ce choix relève avant tout de la responsabilité du porteur de projet.
- le découpage en plusieurs opérations implique un travail lourd d'ingénierie administrative et financière pour le porteur de projet et les services instructeurs. Attention au cumul de subventions européennes sur une même dépense ! Ceci est formellement interdit par les règlements communautaires.


Quand un projet est découpé en plusieurs opérations, il convient de bien distinguer la notion de portage politique d'un projet de celle de portage opérationnel/technique. Ce ne sont pas toujours les mêmes. « *Trouver des maîtres d'ouvrage costauds* ».

### **Etre très vigilant avec les « petits » projets**

---

En théorie, Les « petits » projets peuvent émarger aux fonds européens MAIS « *Les projets à 15 000€ de coût total avec 4 co-financeurs, il faut arrêter !* ».

Solliciter des fonds européens présente un coût d'entrée significatif pour le maître d'ouvrage et les services instructeurs. Il convient donc d'analyser la situation et de soupeser le bien fondé de la sollicitation d'une subvention européenne.



Pour atteindre un seuil critique de coût total, une solution consiste à donner de l'ampleur au projet initial en réunissant d'autres partenaires et en mutualisant des moyens. Solliciter une subvention européenne sera alors judicieux. Cette recommandation est clairement indiquée sur le FSE (axe 2) du programme opérationnel aquitain.

Il est recommandé de faire des choix sur un territoire : il est préférable de « mettre le paquet » sur certaines opérations avec des fonds européens et de ne pas en mettre sur d'autres en trouvant pour ces derniers des alternatives financières. L'important, c'est que les bons projets soient financés et finalement réalisés.

Il est parfois pertinent d'accompagner des « petits projets » y compris avec des fonds européens. Certains d'entre eux peuvent en effet être structurants sur un territoire. Par exemple, l'Europe a cofinancé une étude de faisabilité pour des approches en matière de « coworking » avec des femmes chefs d'entreprise. Cette réflexion a débouché par la suite sur un investissement de plusieurs centaines de milliers d'euros (bassin d'Arcachon).



## DES QUESTIONS... ET DES RÉPONSES !

### **Pourquoi est-il important que les équipes d'ingénierie chargées du développement territorial s'approprient les axes thématiques ?**

---

Depuis la génération de programme 2007-2013, l'approche thématique prend une place croissante au détriment de l'approche territoriale et des crédits dédiés comme ceux de l'axe 5 du Programme opérationnel FEDER/FSE (Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficultés). « On a changé de mode d'approche avec la concentration thématique ».

Les équipes d'ingénierie chargée du développement local doivent se demander comment leurs projets contribuent aux priorités thématiques de l'Union européenne.

La prise en compte de ce changement d'approche est fondamentale pour optimiser le soutien financier de l'Europe sur les territoires.

### **Certaines thématiques sont absentes ou quasi absentes des programmes européens : santé, tourisme, culture... Peut-on financer des projets sur ces thématiques ? Si oui, comment ?**

---

Ces thématiques ne sont effectivement pas des priorités des FESI sur la période 2015-2020. Pour autant, on peut tout à fait imaginer des projets touristiques, culturels ou de santé éligibles aux FESI. Il s'agira d'orienter ces projets dans les axes prioritaires et de trouver une entrée thématique pertinente. Par exemple valoriser la dimension « formation emploi » dans un projet touristique ou la dimension « développement économique » pour un projet culturel.

### **Pourquoi les taux d'intervention du FEDER ne sont pas mentionnés dans le Programme opérationnel et sur l'axe 4 notamment ?**

---

Le taux FEDER s'apprécie suivant la qualité du projet et ses caractéristiques intrinsèques. Un temps d'analyse préalable du projet est nécessaire pour donner un avis technique et financier (avec la prise en compte des régimes d'aide d'Etat notamment). Les services instructeurs sont donc obligés de faire patienter les maîtres d'ouvrage pour leur donner une information précise plutôt que de transmettre des éléments assez rapidement et de revenir dessus par la suite. C'est la raison pour laquelle les taux d'intervention ne sont pas mentionnés dans le Programme opérationnel.

### **Quelle est la ligne de partage entre le FSE géré par la Région et le FSE géré par les Départements ?**

---

La ligne de partage est définie par les publics concernés : le FSE géré par la Région vise des actions relevant de la formation professionnelle tandis que celui géré par les Départements cible les bénéficiaires du RSA.

### **Quelle est la ligne de partage entre LEADER et le FEADER ?**

---

Pour financer un projet sur Leader, la première question à se poser est de savoir si le projet correspond ou non à la stratégie locale du programme. Dans un second temps et même si le projet est raccord à la stratégie Leader, il peut être plus intéressant de le positionner sur du FEADER.

Le positionnement sur tel ou tel axe relève de la construction du plan de financement. Le plan de financement doit toujours être le fruit d'une co-construction entre les financeurs et le porteur de projet.

## **A quel moment le porteur de projet doit-il prendre contact avec les services de l'Autorité de gestion ?**

---

Le porteur de projet peut contacter les services de l'Autorité de gestion quand le projet est clairement formulé, que le modèle économique commence à prendre forme et qu'un ensemble de questions est déjà listé.

## **Les dépenses de fonctionnement sont-elles éligibles aux fonds européens ?**

---

Les dépenses de fonctionnement ne font pas partie du jargon européen. On parle en effet de dépenses matérielles et immatérielles. Il est possible de rattacher des dépenses immatérielles à un projet d'investissement.

\*\*\*\*

### **→ Illustration par quatre projets**

---

Lors de ces séminaires, les participants ont phosphoré sur des études de cas. Il leur était demandé d'enrichir la base d'un projet et de le positionner sur un ou plusieurs axes du Programme opérationnel FEDER FSE et/ou du Programme de Développement Rural aquitain (PDRA).

Voici ci-après 4 études de cas qui ont été travaillées en atelier puis présentées en plénière pour mise en débat.

# PROJET N°1 : DRIVE SOLIDAIRE

## Localisation

Projet implanté à LEES-ATHAS, en Vallée d'Aspe

## Statut du maitre d'ouvrage

Choix a priori d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), qui permet d'associer des acteurs publics et privés : des producteurs, agriculteurs et des collectivités locales intéressées, qui peuvent ainsi contribuer au financement du projet.

## Fonctionnement

3 emplois, sollicitation de Cap Amorçage (dispositif Aquitaine Active) et le FSE  
>> Besoin d'une définition plus précise du projet. Possibilité de solliciter un dispositif local d'accompagnement (DLA)

## Investissement

Sollicitation du FEADER en associant des producteurs et compte tenu de la localisation du projet  
>> Dans la mesure où il s'agit d'un projet développant une activité économique, il conviendra de s'intéresser très précisément au régime des aides d'Etat.

## Plan de financement

400 000€ de dépenses estimées, pour l'investissement, en grande partie.  
Recettes escomptées :  
FEADER (20 % + 20 % - bonification) : 160 K€ - proposé au titre de la mesure 4.2.A - page 66 du Tome 2 du PDRA (rubrique montant et taux d'aide)  
Communauté de communes : 80 K€  
Mécénat (Fromagerie des Chaumes) : 40 K€  
Autofinancement restant, financé par un emprunt : 80 K €

Pour le fonctionnement de la structure, il est sollicité une aide au démarrage via le FSE, soit 39 K€.

### → Les débats qui ont suivi ont permis d'aborder les points suivants :

- Souscrire un crédit-bail pour le portage de l'investissement par une collectivité
- Positionner le Drive dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville
- Examiner plus précisément les lignes de partage entre FEADER/FEDER/FSE
- Solliciter l'appui de l'association pour le développement des Pyrénées par la Formation
- Investiguer les pistes de financement via le FEDER Massif Pyrénées ou le programme Leader local

## PROJET N°2 : CRÉATION D'UNE VOIE VERTE CYCLABLE

### Maitrise d'ouvrage

hypothèse d'une co-maitrise d'ouvrage entre une agglomération (secteur urbain) et une communauté de communes (secteur rural, hors montagne)

### Cout total estimé

4,5 M€ (y compris une étude préalable de réalisation)

Une proratisation des dépenses est envisagée en fonction du linéaire de voie verte, cela permet de proposer une ligne de partage entre FEDER et FEADER

**Urbain** : 30 kms de linéaires, mobilisation du FEDER sur mesure 4.4 pour 1350 K€ de dépenses publiques et sollicitation complémentaire d'une aide régionale et d'une aide départementale (compléter par l'analyse des règlements financiers de la Région et du Département).

**Rural** : 70 kms de piste en linéaire, mobilisation du FEADER sur la mesure 7.5 pour un montant de 3150 K€, avec un taux maximum d'aides publiques (TMAP) de 80 % et un taux de FEADER de 53 % soit un taux final de 42,5 %

Cofinancements envisagés : Région, Département, Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Constitution d'un **comité de pilotage** (élus, acteurs et opérateurs touristiques, Offices de tourisme, hébergements, restaurants, loueurs...) chargé d'examiner et contribuer à la définition de toutes les facettes du projet (définition de l'itinéraire, patrimoine, contribution au développement économique, tourisme, usages numériques...)

### Examen des régimes d'aides d'Etat

A priori M7 100 % (voir ci-dessous dans les éléments de débat), envisager un scénario contrefactuel (que se serait-il passé en l'absence de cofinancement européen ?), ou le considérer comme infrastructures locales.

### Définition des critères de sélection

En référence au label Slow, inscription ou contribution au schéma régional de développement durable

Proposer un **chantier formation** en zone d'agglomération, en privilégiant une approche « Egalité des chances » : à travailler avec la Région dans le cadre de la compétence « Formation Pro » et opportunité de mobiliser éventuellement du FSE.

### → Les débats qui ont suivi ont permis d'aborder les points suivants :

- Définition de l'activité économique (service économique d'intérêt général ?)
- la nécessité d'un décryptage du projet au regard des régimes d'aides d'Etat pour qualifier la nature des règles et contraintes qui s'y appliquent
- Quid de l'intérêt de monter une société publique locale d'aménagement SPL ?
- Maîtrise d'ouvrage déléguée ? Monter 2 dossiers et conclure un seul marché ?
- Projet collaboratif : une convention pour définir les modalités du partenariat et éventuellement un mandat ?
- Autofinancement : envisager 20 à 30 % (Cf Loi Notre... ?)
- Quel est le coût moyen du km linéaire ? Cela dépend de la configuration topographique, des ouvrages d'art...
- Le conseil départemental peut cofinancer la signalétique et les équipements connexes (?)
- Prévoir un dispositif pour évaluer la fréquentation (recours aux TIC ?)



## PROJET N°3 : CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE LOCALE JEUNESSE OUVERTE SUR L'EUROPE

### Maitrise d'ouvrage

Service Jeunesse au sein d'une commune

### Objectifs

Encourager la participation active des jeunes à la vie démocratique  
Proposer des outils adaptés aux jeunes afin de prendre une part active dans la vie citoyenne

### Proposition d'une Caravane de la Citoyenneté/chantier d'insertion, comprenant en 4 actions

Création d'un coworking Jeunes (nécessite de l'ingénierie + équipement d'un Tiers Lieux (mobiliser pour cela du FEDER et la Région Nouvelle-Aquitaine)  
Création d'une WebTV en partenariat avec une cyberbase animée par et pour les jeunes (axe 3.3 du FEDER)  
Mise en place d'une formation avec le PLIE/la mission locale/Pôle Emploi et des organismes de formation (axes 2.1 /2.3/2.4/2.5 du FSE)  
Mise en œuvre de temps d'échanges sur la parentalité et le planning familial (AMI) et mobiliser à cet effet du FSE Etat

### Plan de financement indicatif

Dépenses : 120 000 € (Ingénierie, Achat, WebTV, Intervenants, Fonctionnement)  
Recettes Région, ADEME, Etat, FSE/FEDER, Autofinancement

### → Les débats qui ont suivi ont permis d'aborder les points suivants :

- Quelles actions ? Quel phasage ?
- Définir les termes, identifier le public cible : 12 à 30 ans ?
- Quelle pertinence à recourir aux FESI et notamment du fait d'un seuil d'intervention minimum pour le FSE (coût de gestion d'un dossier : 7000 € environ) ?
- Pour l'axe 5 du Po FEDER FSE : attention à la dimension « Quartiers » et au lien avec les habitants (équipement ou service localisé en territoire vécu)
- Dimension économique du projet à promouvoir

## PROJET N°4 : CRÉATION D'UN SERVICE « AMORÇAGE ÉCONOMIQUE » AUPRÈS DES ENTREPRISES

### Objectif

Accueillir en amont les créateurs d'entreprises et assurer le suivi des créateurs.

Une étude préalable nécessaire :

- pour définir ou préciser la nature du projet (un espace info entreprendre, une couveuse, une pépinière, un coworking, un tiers-lieu ?)
- pour proposer des modalités d'intervention et d'accompagnement dans la durée
- pour vérifier la solvabilité/ « solvabilisation » de l'activité

### Maîtrise d'ouvrage

Publique

### Localisation

Quartier Prioritaire Politique de la Ville (QPV) ou espace rural ?

### Public

- > des publics en difficultés
- < des entreprises existantes

### Démarche

- 2 opérations/2 étapes
- 1/ Etude de faisabilité
  - 2/ Mise en œuvre du service

### Plan de financement

Coût : 100 K€ / an

#### Dépenses

Etude préalable : 45 000 €

Ingénierie : 40 000 € (coordination de partenaires)

Logistique (Aménagement de l'espace, logiciels techniques, ressources liées aux secteurs d'activités...) : 15 000 €

#### FESI mobilisables

Création d'activité : FEDER Axe 1 – pépinière, couveuse et FSE : public en difficulté

Chèque TIC de la Région Nouvelle-Aquitaine

#### **Une expérience un peu similaire (le Social Lab) existe sur la rive Droite bordelaise (Grand Projet des Villes Hauts de Garonne) :**

Phase 1 : FEDER Axe 5 : financement de modules bois pour les communes

Animateur : en amont, aller vers le public, donner envie... puis orienter vers ADIE, BGE...

Phase 2 : Pôle Buttinière, Quartier d'Affaires avec couveuse, pépinière, hôtel d'entreprises sur FEDER Axe 1

# LES PROGRAMMES EUROPÉENS EN AQUITAINE

*J'AI UN PROJET, QUI CONTACTER ?*

## Programme opérationnel FEDER FSE de la Région Aquitaine

---

Autorité de gestion : Région Nouvelle-Aquitaine  
Coordonnées des Référents d'axes

### **Axe 1 : recherche / Innovation, compétitivité des PME**

ue.innovation.competitivite@aquitaine.fr  
Maritxu LATASTE : 05 57 57 83 04  
Muriel LAHENS : 05 56 56 19 65

### **Axe 2 : renforcement des compétences, formation professionnelle et emploi**

Antoine MATHIEU - Direction Fonds Social Européen  
ue.formation.emploi@laquaine.fr / 05.57.57.81.25

### **Axe 3 : Réseaux, usages numériques et e-services**

Yann PENNEC  
ue.numerique@aquitaine.fr / 05 57 57 74 58

### **Axe 4 : transition écologique et énergétique**

Florence BOUTEAU  
ue.ecologie.energie@aquitaine.fr / 05 56 56 38 63

### **Axe 5 : développement urbain intégré**

Cynthia CUGAT  
ue.urbain@aquitaine.fr / 05 57 57 50 74

## Programme opérationnel national FSE - Emploi et inclusion

---

Autorité de gestion : Etat

### **Direccte Aquitaine**

Pôle 3 E (Entreprises, emploi, économie) - Service Fonds Social Européen  
aquit.fse@direccte.gouv.fr  
www.aquitaine.direccte.gouv.fr  
https://ma-demarche-fse.fr

## Programme de développement rural Aquitaine (FEADER)

---

Autorité de gestion : Région Nouvelle-Aquitaine

Ondine LAPOYADE DESCHAMPS  
ue.agri.rural@aquitaine.fr / 05 56 56 38 85

→ EN SAVOIR PLUS

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/actions/region-europeenne/europe-en-aquitaine.html>

# Pays et Quartiers d'Aquitaine



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne, avec le Fonds européen de développement régional

Décembre 2016



[www.aquitaine-pqa.fr](http://www.aquitaine-pqa.fr)

Éco-système Darwin · 87, quai de Queyries · 33100 Bordeaux · Tél. 05 56 90 81 00